

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chatte, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le lundi 25 mai 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
M. BALESTAS	Délégué Suppléant	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. ROUX	Délégué Suppléant	Chatte
M. FEUGIER	Délégué Titulaire	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
M. FERLIN	Délégué Titulaire	Têche
M. FALQUE	Délégué Suppléant	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux

Etait excusée :

Mme PELLINI	Déléguée Suppléante	St Marcellin
-------------	---------------------	--------------

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Construction nouvelle station d'épuration :
 - projet d'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre IRH suite aux études réalisées pour les adhésions de la Communauté de Communes de Vinay et le SIEG pour Center Parc
 - étude sur les déversoirs d'orage
 - point sur le tracé du collecteur de rejets
- 2) Convention Royannais
- 3) Point sur l'étude Cumane
- 4) Modification statuts SIVOM
- 5) Péréquation TP
- 6) Questions diverses

Construction nouvelle station d'épuration

Georges BOURGEAT fait le point sur l'avancement des études en cours :

- le diagnostic amiante des ouvrages à démolir est en cours
- les reconnaissances géotechniques des sols à inclure au DCE sont en cours
- le dossier « loi sur l'eau » est commandé. Si le SIEG adhère au projet ce dossier comprendra un chapitre sur le collecteur de transit entre Roybon et la station d'épuration

L'avis d'appel à candidatures a été lancé. La commission d'appel d'offres sera réunie fin juin afin de retenir 5 candidats. Les offres seront à remettre pour la mi octobre en vue d'un choix et de la passation du marché avant la fin 2009.

Le coût du marché de maîtrise d'œuvre IRH sera plus élevé que prévu suite aux études réalisées pour le sécheur des boues et l'extension du projet au Center Parcs. Les nouveaux coûts prévisionnels définitifs rendus en phase PROJET sont :

- pour la tranche ferme (station d'épuration) : 11 255 412 €HT au lieu de 8 915 000 €HT
- pour la tranche conditionnelle (collecteur de rejet à l'Isère) : 1 555 000 €HT au lieu de 1 230 000 €HT

Les augmentations calculées selon l'article 2-1 de l'acte d'engagement du marché sont alors de :

- 52 226.15 €HT pour la tranche ferme
- 4 776.32 €HT pour la tranche conditionnelle

Le marché prévoyant cette actualisation qui rend définitive la rémunération du maître d'œuvre, un avenant ne serait donc pas nécessaire. Monsieur le Percepteur sera contacté pour confirmation.

L'étude sur les déversoirs d'orage sera confiée à IRH après négociation du montant de la rémunération.

Une réunion est programmée le 05 juin avec la DDAF, l'AREA et IRH pour le passage du collecteur de rejet dans le lit de la Cumane.

Le tracé définitif du projet Center Parc sera voté le 8 juin 2009.

Convention Fromagerie du Dauphiné (ex. Royannais)

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'établir une convention en s'appuyant sur celles passées entre la Communauté de Communes de Vinay et les Sociétés DANISKO (ex Présures CARLIN) et la fromagerie VALCREST (ex CURTET).

Il conviendra toutefois de modifier certaines données suite à la nouvelle loi sur l'eau et de réadapter ce projet en prévoyant notamment la possibilité pour le SIVOM de diligenter des contrôles inopinés.

Etude Cumane

Le point sera fait lors du prochain Comité Syndical.

Modifications Statuts SIVOM

Monsieur ROUX propose que la compétence « station d'épuration » du SIVOM soit reprise par le Syndicat Mixte Sud-Grésivaudan afin de limiter le nombre de structures existantes.

Jean-Michel REVOL approuve cette possibilité, précise qu'elle doit impérativement être étudiée mais regrette que le partage des contrats de rivières n'ait pas été, dans le même esprit, confié au Syndicat Mixte du Sud-Grésivaudan.

Contact sera pris avec l'Association des Maires de l'Isère et la Préfecture et le point sera fait lors du prochain Comité Syndical.

Il conviendra également de revoir la représentativité des communes.

Péréquation TP

La convention se termine le 30 juin 2009. Les participations des communes seront donc appelées ou reversées seulement pour un semestre.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à Saint-Marcellin, le 27 mai 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL